



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230404-DEL2023-S02021-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S02/021

**Objet : Rapport d'activité 2021 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Vu le courrier adressé par le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (EPT) à la Ville, lui indiquant que le Conseil de Territoire avait approuvé, par délibération du 8 décembre 2022, le rapport d'activité et le compte administratif 2021 de l'EPT ;

Considérant que ce rapport d'activité 2021 et le compte administratif associé permettent à la Commune d'apprécier les activités menées par l'EPT ;

Considérant que ces documents doivent faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 28 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2021 et du compte administratif associé de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le Conseil prend acte.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 10 1 AVR 2023  
Et de la publication le 10 2 AVR 2023